

# Convention de participation Santé

Centre de Gestion du Finistère



Présentation dédiée aux Collectivités



# La démarche

Le Centre de Gestion du Finistère a retenu la solution  
proposée par la MNT  
pour sa convention de participation Santé

Durée de la convention :  
6 ans

Date d'effet de la convention :  
01/01/2024

# Participer à la protection sociale complémentaire des agents, **La réforme PSC**



En santé, l'obligation de participation des employeurs publics est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; par dérogation pour les employeurs publics territoriaux, elle entre en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Publication des décrets précisant l'ordonnance.**

**Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026 : obligation de l'employeur public territorial de participer à la protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur d'au moins 50 % d'un montant minimal défini par décret du 20/04/22 : soit 15 € de participation**

# La participation employeur



Constitue une « aide à la personne ».



Est fixée sous forme d'un montant unitaire, en € par agent.



Peut être modulée selon des critères sociaux (revenu, indice, composition familiale...).



Vient en déduction de la cotisation due par l'agent.



Soumise à impôt sur le revenu, CSG/RDS.



Doit faire l'objet d'une délibération.

# La mise en œuvre du dispositif

1

**Décision de participation** et du format **d'adhésions** des agents (obligatoires ou facultatives)

**Lettre d'intention** pour anticiper la communication auprès de vos agents  
Validation de l'**adhésion à la convention de participation** après avis du comité social territorial puis délibération

**Signature des conditions particulières tripartites**  
**CDG – Collectivité - MNT**

2

3

**Déploiement dans votre collectivité :**  
**Réunions d'information agents, accompagnement, permanences...**  
**Procédure accélérée grâce à la complétude de la lettre d'intention**

Pour chaque collectivité adhérente :

# L'espace Collectivités

[www.collectivites.mnt.fr](http://www.collectivites.mnt.fr)



Accédez de manière fluide et simple aux informations essentielles de vos agents



Simplifiez le suivi et le pilotage de votre gestion



Conservez vos documents et contrats en sécurité



Bénéficiez d'un contact direct de proximité avec votre agence MNT



Retrouvez les témoignages et les bonnes pratiques de nos collectivités partenaires

<https://youtu.be/rISlhP-dDnk>

# LES GARANTIES

---

# Les garanties

## Des services et avantages inclus pour faciliter le quotidien

- **Garanties conformes au 100% Santé (Reste à charge zéro)**
- **3 formules pour adapter la garantie aux besoins de chacun**
- **Pas d'avance de frais (tiers payant)**
- **Réseaux de soins n° 1 en France**
- **Prestations d'assistance et services**
- **Fonds social**
- **Votre participation financière (actifs)**
- **Espaces adhérents en ligne** pour déposer et suivre les demandes de remboursements, etc.
- **Téléconsultations 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**

## 3 formules de garanties au choix

Haut niveau

Renforcé

Standard



# Les cotisations

Le montant des cotisations individuelles dépend :

- Du type d'adhésions que vous avez choisi : facultatives ou obligatoires
- Du statut d'activité de l'agent : Actif ou retraité
- De l'âge de l'agent (si actif)
- Du nombre de personnes couvertes :
  - Nombre d'adultes (1 ou 2)
  - Nombre d'enfants

La cotisation du 3<sup>ème</sup> enfant et des suivants est gratuite

# Les cotisations mensuelles. Agents actifs



Agent	Cotisation 2024 par personne couverte (maxi 2 adultes et gratuit A/3 3 <sup>ème</sup> enfants)					
	Adhésions facultatives			Adhésions obligatoires		
	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Actif moins de 31 ans	26,82 €	38,11 €	42,34 €	22,80 €	32,39 €	35,99 €
Actif 31 – 40 ans	28,98 €	41,19 €	48,64 €	24,63 €	35,01 €	41,34 €
Actif 41 – 50 ans	36,94 €	52,52 €	62,03 €	31,40 €	44,64 €	52,73 €
Actif 51 – 60 ans	45,36 €	64,53 €	76,22 €	38,56 €	54,85 €	64,79 €
Actif plus de 60 ans	57,68 €	89,44 €	99,44 €	49,03 €	76,02 €	84,52 €
Par enfant (gratuit A/C du 3 <sup>ème</sup> )	16,87 €	22,54 €	26,59 €	15,18 €	20,29 €	23,93 €
Retraité	68,62 €	97,66 €	115,38 €	68,62 €	97,66 €	115,38 €

Avant déduction de votre participation financière (actifs)

# Qui peut être couvert ?



Adhérent

Agents actifs

Retraités

Ayants droit

Un conjoint, concubin, pacsé

Enfants de moins de 20 ans

Enfants de moins de 26 ans et sont :

- . Rattachés fiscalement à l'adhérent ou à son conjoint
- ou . Inscrits à Pôle Emploi
- ou . Etudiants ou apprentis
- ou . Employés en ESAT en qualité de travail handicapé
- ou . Titulaires d'une carte d'invalidité reconnue avant l'âge de 21 ans

# Les conditions d'adhésion des agents

**Pas de limite d'âge**

**Pas de questionnaire  
médical**

**Garantie immédiate**

# Agents : comment les informer ?

Réunions sur sites

Permanences sur sites  
Rendez-vous individuels

En agence MNT  
Rendez-vous individuels  
[mnt.fr/trouver-une-agence](http://mnt.fr/trouver-une-agence)

Echanges téléphoniques  
Rendez-vous individuels  
0 980 980 210

Plaquettes dédiées

Adresse email dédiée

Echanges en visio

# Les services inclus



rma

RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE



Maiia



Prestations soumises à conditions



Être utile est un beau métier

# Agents : Comment adhérer ?



Par Internet

Grâce au e-bulletin d'adhésion



Avec un conseiller MNT

En agence MNT  
En permanence

Par téléphone au  
**0 980 980 210** *(prix d'un appel local)*

# L'espace adhérent



Un espace personnel en ligne pour les adhérents, gratuit et sécurisé, accessible 24h/24 et 7j/7 sur [www.adherents.mnt.fr](http://www.adherents.mnt.fr)



## Soumettre les demandes de remboursements santé et les suivre 24h/24

Demandes de remboursements, Relevés de prestations en ligne, historique des remboursements



## Consulter et télécharger vos documents

Carte adhérent (tiers payant)



## Optimiser votre budget

Analyse de devis, service de géolocalisation pour accéder à nos réseaux de soins



## Gérer son compte

Consultation et modification de vos informations personnelles, coordonnées bancaires,...



## Accéder à des services santé

Assistance, action sociale, protection juridique, ...



## Contactez son agence

Formulaire en ligne pour un lien direct et privilégié



## Découvrir d'autres avantages

Tarifs préférentiels et réductions pour ses vacances, ...



## Géolocaliser les professionnels de santé des réseaux Kalixia

Pour préserver son budget





## CONTACTS

Olivier MORVAN, responsable développement  
06 34 14 66 64  
[olivier.morvan@mnt.fr](mailto:olivier.morvan@mnt.fr)

---

Agence MNT de Quimper  
10 allée Claude Dervenn  
29000 QUIMPER

Agence MNT de Brest  
4 rue des Onze Martyrs  
29200 BREST

0 980 980 210